

COMMUNE D'ABERGEMENT LA RONCE

Publication des listes des délibérations à compter du 1^{er} juillet 2022 Réforme des règles de publicité des actes Ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 19 Février 2024

Délibérations votées:

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION		
DE-01a-19-02-24	Modification tableau effectif – création de postes	APPROUVEE		
DE-01B-19-02-24 0 de- 01i-19-02-24	Création de postes	APPROUVEE		
DE-02-19-02-24	Devis CIRUS, aménagement rue du Centre (RP) – Granges de Pont	APPROUVEE		
DE-03-19-02-24	Devis CIRUS, aménagement rue de Tavaux	APPROUVEE		
DE -04-19-02-24	Devis IDEGEO, relevé topographiques, rue du Centre, rue de Tavaux	APPROUVEE		
DE-05-19-02-24	Devis travaux parking rue du Stade	APPROUVEE		
DE-06-19-02-24	Devis signalisation aménagement parking rue du Stade	8 POUR/ 1 CONTRE		
DE-07-19-02-24	Convention SIDEC DITIC	DE SURSEOIR		
DE-08-19-020-24	Convention Côté Cour 2025/2027	APPROUVEE		
DE-09-19-02-24	Prise en charge Carte Avantage jeunes 2024-2025	APPROUVEE		
DE-10-10-02-24	Participation financière 2024 voyage scolaire et séjour colonie de vacances	APPROUVEE		

Affichée le 23/02/2024

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024

DATE PUBLICATION: 24 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01a-19-02-24

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Madame le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Considérant que le précédent tableau des emplois et des effectifs n'est pas suffisamment explicite,

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées, Considérant que pour permettre les nominations par avancement et la modification de la quotité horaire d'un poste, la délibération validant le tableau des effectifs doit être visée,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

1/ La suppression de tous les emplois figurant au tableau des effectifs validé par le conseil municipal en date du 29 août 2022

Et simultanément,

2/ La création à compter du 20/02/2024, des emplois suivants :

- Un emploi d'agent technique, de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet.
- Un emploi d'agent technique, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, d'une quotité horaire de 18.56/35ème
- Un emploi d'adjoint technique, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique, à temps complet.
- Un emploi d'adjoint technique, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 33/35ème.
- Un emploi d'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 28/35ème

- Adjoint technique, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 17.5/35ème
- Adjoint administratif, de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.
- Adjoint administratif, de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif à temps complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des emplois à compter du 20 février 2024 comme suit,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
TECHNIQUE	Adjoint technique - agent de maitrise	Agent polyvalent	35/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent polyvalent	18.56/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent polyvalent	35/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent d'entretien des locaux	33/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique	ATSEM	28/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent polyvalent	35 17.5/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	35/35	Oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint administratif	Secrétaire de mairie	35/35	Oui	1	0

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01b-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes) ;
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions de secrétaire de mairie.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint administratif sur la base de l'indice majoré 371.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

Joëlle (FPF)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION:
19 Février 2024
DATE PUBLICATION:
24 février 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01c-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet d'une quotité horaire de 18.56/35èmes, à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'agent de restauration scolaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

Le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01d-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

Le Maire Joëlte LEPETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs – Création de postes

DE-01e-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 28/35èmes, à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'ATSEM.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01f-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 17.5/35èmes, à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

Joëte LEPETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01g-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions de secrétaire de mairie.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint administratif sur la base de l'indice majoré 371.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

Le Maire

Joële LEPETA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :

19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs – Création de postes

DE-01h-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes) ;
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, d'une quotité horaire de 33/35èmes, à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'agent d'entretien des locaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 24 février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

01 - Modifications tableaux effectifs - Création de postes

DE-01i-19-02-24

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes);
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 19/02/2024

Considérant que les délibérations créant les différents postes de la collectivité n'ont pas été convenablement archivées,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, sur le grade d'agent de maitrise, à temps complet à compter du 20/02/2024 pour réaliser les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, au titre de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour effectuer les mêmes missions que l'agent titulaire. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique sur la base de l'indice majoré 372.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Eric BERNARD

Le Maire
Joëlle LERETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15 Février 2024 DATE PUBLICATION : 23 Février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

02 - Devis CIRUS aménagement rue du Centre - Grange du pont

DE-02-19-02-24

Il est proposé au Conseil Municipal de délégué la maîtrise d'œuvre concernant l'étude et l'aménagement de la rue du Centre – Grange du pont.

L'Entreprise CIRUS a fait part de sa proposition avec un devis estimatif d'un montant de 11 494.80€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ► ACCEPTE à l'unanimité, le devis de l'Entreprise CIRUS d'un montant de 11 494.80€ TTC, pour l'étude et la maitrise d'œuvre de l'aménagement de la rue du Centre Grange du Pont
- ▶ AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces affaires.
- ▶ DIT que les crédits seront à inscrire au budget primitif communal 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15 Février 2024 DATE PUBLICATION : 20 Février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe,

M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi, <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc **Procurations**: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

03 - Devis CIRUS aménagement de la rue de Tavaux

DE-03-19-02-24

Il est proposé au Conseil Municipal de délégué la maîtrise d'œuvre concernant l'étude et l'aménagement de la rue de Tavaux.

L'Entreprise CIRUS a fait part de sa proposition avec un devis estimatif d'un montant de 11 494.80€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ► ACCEPTE à l'unanimité, le devis de l'Entreprise CIRUS d'un montant de 11 494.80€ TTC, pour l'étude et la maitrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de Tavaux.
- ▶ AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces affaires.
- ▶ DIT que les crédits seront à inscrire au budget primitif communal 2024

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 15 Février 2024 DATE PUBLICATION : 23 Février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

04 - Devis IDEGEO rue du Centre, Rue de Tavaux

DE-04-19-02-24

Il est proposé au Conseil Municipal 2 devis IDEGEO, pour les relevés topographiques des rues du Centre Tayaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- ► ACCEPTE, les 2 devis de IDEGEO d'un montant de 3 600.00€ TTC pour chaque devis, rue du Centre et rue de Tavaux.
- ▶ DIT que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2024.
- ▶ AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer les 2 devis.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 23 Février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13

Présents : 8 Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

05 - Devis travaux parking du stade

DE-05-19-02-24

Il est proposé au Conseil Municipal l'aménagement du parking du stade de foot de foot. L'analyse de l'appel d'offre des 3 entreprises est présentée :

COLAS 64 816.20€ HT EIFFAGE 72 588.34€ HT EUROVIA BFC 57 943.56€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé :

- ▶ RETIENT, à l'unanimité, la proposition de l'Entreprise EUROVIA BFC d'un montant de 57 943.56€ HT pour l'aménagement du parking du stade de foot.
- ▶ DIT que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2024.
- ▶ AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION:
19 Février 2024
DATE PUBLICATION:
23 Février 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi, <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc, <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle,

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

06 - Devis signalisation aménagement parking rue du stade

DE-06-19-02-24

Il est proposé au Conseil Municipal l'aménagement signalétique du parking du stade de foot, Deux devis sont présentés :

SIGNATURE

6 000.00€ HT

CCS

6 026.50€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

- ► VALIDE, le devis de l'Entreprise SIGNATURE, 8 voix pour d'un montant de 6 000.00€ HT, pour l'aménagement signalétique du parking du stade de foot, devis CCS 1 voix pour.
- ▶ DIT que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2024.
- ▶ AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le devis de l'Entreprise SIGNATURE.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Joëlle LEPETZ

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2024 DATE PUBLICATION : 23 Février 2023 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi, <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc, <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle,

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

07 - Convention SIDEC DITIC

DE-07-19-02-24

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la Convention SIDEC qui précise les conditions et modalités de la mise à disposition du service DITIC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, mais n'ayant pas toutes les informations,

▶ **DECIDE**, de surseoir la validation de la convention dans l'attente de recevoir les informations manquantes.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance.

Eric BERNARD

Le Maire.

IONE I FPETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION :

19 Février 2024

DATE PUBLICATION:

23 Février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M.

HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi, <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc, <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle,

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

08- Convention Côté cour 2025/2027

DE-08-19-02-24

Il est rappelé à l'assemblée ses précédentes délibérations acceptant le principe de financement du réseau Côté Cour qui propose des spectacles aux élèves jurassiens. La participation financière est calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école élémentaire à raison de 12 € par élève. Le tarif d'entrée au spectacle en séance scolaire est de 5.00€ par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,

Joëlle + FRETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION:
19 Février 2024
DATE PUBLICATION:
23 Février 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

Absent excusé: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi Absents(es): GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc Procurations: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

09- Prise en charge Carte avantages jeunes 2024-2025

DE-09-19-02-24

Il est rappelé à l'assemblée que la commune offre la carte avantages jeunes aux administrés de la commune âgés de 10 à 25 ans . Il est proposé la reconduction de cette offre.

Conscient de l'intérêt que représente cet avantage, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'offrir à l'unanimité, la carte avantages jeunes 2024-2025 aux jeunes de la commune âgés de 10 à 25 ans ;
- ► FIXE Les conditions d'attribution et retrait de la carte comme suit : Les inscriptions sont à faire en mairie via le site internet ou au secrétariat jusqu'au 19 juillet 2024 ; La date limite de retrait de la carte est fixée au vendredi 20 décembre 2024 ;

En cas de non retrait de la carte, cette dernière sera facturée au tarif d'achat.

▶ DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance.

Eric BERNARD

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 FEVRIER 2024

DATE DE CONVOCATION:

19 Février 2024 DATE PUBLICATION:

23 Février 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-quatre le 19 Février 2024, à 18 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s:

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe,

M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

<u>Absent excusé</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi <u>Absents(es)</u>: GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc <u>Procurations</u>: Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. BERNARD Eric

10- Participation financière 2024 voyage scolaire et séjour colonie de vacances

DE-10-19-02-24

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire les participations financières destinées aux jeunes Abergeois pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ► ACCEPTE une participation de 65 € aux élèves domiciliés à Abergement La Ronce ayant effectués en 2024 :
- un séjour scolaire ou linguistique (une seule participation par élève);
- un séjour en colonie de vacances (une seule participation par enfant)
- ▶ DIT que ces participations sont attribuées jusqu'au 18 ans des jeunes Abergeois sous présentation d'un justificatif attestant le séjour effectué en 2024, d'une pièce d'identité de l'enfant et d'un RIB à jour.
- ▶ **DECIDE** que ces participations ne pourront excéder le montant restant à la charge des parents et de ne pas appliquer le principe de la rétroactivité ;
 - ▶ DIT que des crédits seront prévus au Budget Primitif 2024 chapitres 65.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Eric BERNARD

Le Maire,